



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

Cet organigramme résulte de l'application des dispositions prévues dans la loi n° 28/2003 du 30 juillet, en liaison avec la Résolution de l'Assemblée da República n° 20/2004 du 16 février, dans sa version actuelle. Il ne figure dans aucun diplôme légal.